Municipalité
Paroisse de Senneterre

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022 à 20h au bureau municipal, le Conseil municipal donnera une assemblée publique de consultation et procèdera à l'adoption du règlement no 289-2022 modifiant le règlement de construction numéro 211-2008, conformément à la *Loi sur l'aménagement en urbanisme* (LAU)***.***

<u>Résumé</u>
Les changements s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Municipalité Paroisse de Senneterre et consistent, entre autres à :

- Les résidences saisonnières et les bâtiments accessoires pourront être installés sur des pieux;
- Abrogation de l'article 3.8 – Drainage d'un lot.

<u>Consultation publique</u>

La consultation publique aura lieu lors de la séance ordinaire du conseil le 6 septembre 2022 à 20h au bureau municipal, 100, rue du Portage à Senneterre. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement en entendra les personnes et organisme qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau municipal, au 100 rue du Portage, durant les heures d'ouverture du bureau.

Donné à Senneterre, le 3 août 2022.

Mélanie Hébert,
Directrice générale et greffière-trésorière